



Les ORTHOPTISTES SONT EN DANGER

Non à l'ARTICLE 42 de la PLFSS 2016

Le 9 novembre 2015 le PLFSS 2016 sera examiné au Sénat, dont l'article 42 qui concerne les ophtalmologistes :

<http://www.assemblee-nationale.fr/1>

Ils pourraient recruter et former des auxiliaires médicaux quelque soit leur formation de base (Infirmier, Masseur-Kinésithérapeute, Pédicure-Podologue, Ergothérapeute, Psychomotricien, Orthophoniste, Manipulateur en électroradiologie médicale, Technicien de laboratoire médical, Audioprothésiste, Orthésiste et Prothésiste...) dans le cadre du travail aidé.

La formation initiale de ces auxiliaires médicaux n'est pas du tout adaptée.

Seuls les **orthoptistes** formés pendant 3 ans dans les facultés de médecine auprès et par les ophtalmologistes, ont la formation et les compétences requises pour exercer ce type de collaboration.

Nous sommes bienveillants à la prise en charge de nos patients, et aussi à l'avenir de notre profession.

Pour nous soutenir, vous pouvez signer la pétition en ligne sur la page d'accueil du site : www.orthoptie.net

Nous sommes solidaires à la grève.

